CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E9473** **VALABLE JUSQU'AU** **15/09/2027**

ÉDITÉ LE 01/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1991

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AIX EN PROVENCE 1991B01036

Siret : 383 593 738 00016

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 32632

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD AXE2203781

Assurance Responsabilité Civile :
SI INSURANCE EUROPE SA AXE2203781

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : S.R.M.E

972 AVENUE DU CAMP DE MENTHE
QUARTIER VALCROS
13090 AIX-EN-PROVENCE

Téléphone : 04 42 21 19 63 **Fax :** 04 42 96 55 30

Portable : 06 22 03 69 57

Responsabilité légale :
GARANDET JEAN LUC GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE / MARTINA JEAN MARIE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : srme-etancheite@wanadoo.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 847 535 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211 PROB	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	11	16/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/07/2026 11:54

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.